



REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 14 avril 2021*

N°2021/23 : BUDGET DE LA COMMUNE 2021

L'an deux mille vingt et un le 14 avril à 18H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle des fêtes, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 8 avril 2021

Etaient présents : 21

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Jocelyne SERDOS, Cécile LAROYE, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Camille FASSI, Azdine RAMDAN, Geneviève CAIN, Birgit SCHRUFER, Eric KRAEMER.

Pouvoirs : 2

Monsieur RIERA à madame Geneviève CAIN, madame Tiphaine TOKPAN à monsieur Eric KRAEMER.

Absents excusés : 6

Mesdames messieurs Denise GONON, Fathia BEN MABROUK, Nadège ABBADIE, Jonathan LOZACH, Ange AMBROSIO, Emmanuel FONKING.

Monsieur Gérard MORAUX a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VUS les articles 2312-1 et 2121-20 du CGCT,

VU l'avis de la commission services aux citoyens, administration générale, finances et intercommunalité du 8 avril 2021,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

PAR 19 voix POUR (mesdames, messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Camille FASSI, Stide MARQUEZ, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Birgit SCHRUFER, Jocelyne SERDOS, Francine BERTHAUX, Cécile LAROYE, Sébastien LASCOURREGES) et 4 Absent/Non Mesdames messieurs Eric KRAEMER, Tiphaine TOKPAN, Philippe RIERA, Geneviève CAIN)

077-217704758-20210414-2021-23DEL-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2021

ADOPTÉ le Budget 2021 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 783 000.00 Euros en section d'exploitation et à 4 093 000.00 Euros en section d'investissement.

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
011- Charges à caractère général :	1 553 236.46 €	002 – Excédent antérieur reporté :	986 968.08 €
012 – Charges de personnel :	2 840 000.00 €	013 – Atténuation de charges :	0.00 €
014– Atténuation de produits :	4222.00 €	70 – Produits des services :	321 700.00 €
042 – opération d'ordre entre section :	135 951.32 €	73 – Impôts et taxes :	3 549 206.00 €
65 – Autres charges de gestion courante :	360 124.00 €	74 – Dotations et participations :	880 126.00 €
66 – Charges financières :	71 390.22 €	75 -- Autres produits de gestion courante :	15 000.00 €
67 Charges exceptionnelles :	18 076.00 €	77- Produits exceptionnels	29 999.92 €
022- Dépenses imprévues :	200 000.00 €		
023 -- Virement à la section d'investissement :	600 000.00 €		
TOTAL	5 783 000,00 €	TOTAL	5 783 000,00 €
INVESTISSEMENT			
001 – solde d'exécution d'inv. Reporté :	120 905.66 €	021- Virement de la section de fonctionnement :	600 000.00 €
16 –remboursement d'emprunts :	188 388.67 €	024- Produits de cessions :	267 500.00 €
20 -- Immobilisations incorporelles :	34 778.00 €	040 - opération d'ordre entre section :	135 951.32 €
21 – Immobilisations corporelles :	815 402.52 €	041 – intégration frais étude :	11 784.05 €
23 – immobilisations en cours :	2 835 000.00 €	10 – Dotations Fonds divers réserves :	183 201.63 €
041- intégration frais étude	11 784.05 €	13 - Subventions d'investissement :	1 140 563.00 €
Restes à réaliser	86 741.10 €	16 – Emprunts et dettes assimilés :	1 550 000.00 €
		Restes à réaliser	204 000.00 €
TOTAL	4 093 000.00 €	TOTAL	4 093 000.00 €

DECIDE les taux des impôts locaux suivants :

41.01 % pour le Foncier Bâti
72.62 % pour le Foncier Non Bâti.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
 POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 Document transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le **16 AVR. 2021**

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
 Jean-Michel MORER

Accusé de réception en préfecture
 077-217704758-20210414-2021-23DEL-DE
 Date de télétransmission : 16/04/2021
 Date de réception préfecture : 16/04/2021